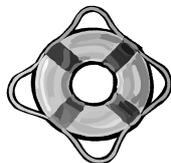


DEMANDE DE DEROGATION SAISONNIERE

POUR LES ETABLISSEMENTS DE BAINADE D'ACCES PAYANT ACCUEILLANT DES BNSSA SOUHAIANT ASSURER LA SURVEILLANCE EN AUTONOMIE

(Art. D. 322-14 et A. 322-11 du Code du Sport)

AUTORISATION VALABLE
DE 1 A 4 MOIS



Demande à faire auprès de la DDCSPP
du lieu d'implantation de la structure

ÉTABLISSEMENT

NOM :

Adresse :

.....

.....

.....

:

@ :

.....

EXPLOITANT

NOM :

Adresse :

.....

.....

.....

:

@ :

.....

STATUT JURIDIQUE

S.A.

S.A.R.L.

Association

Autre (préciser) :

Etablissement déclaré

Oui

Non

N° :

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- Un courrier de demande de dérogation
- Preuve de l'impossibilité de recruter du personnel portant le titre de MNS
- Les fiches individuelles de demande dérogation des surveillants BNSSA

(A cocher par l'administration)

Nombre de fiche surveillant :

Cachet de la structure

Signature du responsable



Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Doubs
11 bis rue Nicolas Bruand - 25043 BESANCON CEDEX

: 03.81.60.74.60

ddcspp@doubs.gouv.fr